



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **15 décembre 2017**

Délibération n° 2017-2436

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Nuits de Fourvière - Approbation de la convention d'objectifs et de moyens 2018-2022 pour l'organisation du festival

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Picot

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 novembre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 18 décembre 2017

**Présents** : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

**Absents excusés** : Mmes Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), Laurent (pouvoir à M. Butin), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Beauteemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à Mme Crespy), MM. Blache (pouvoir à M. Rantonnet), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Gouverneyre (pouvoir à M. Colin), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Fromain), M. Passi, Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), M. Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier).

**Absents non excusés** : MM. Aggoun, Boudot.

**Conseil du 15 décembre 2017****Délibération n° 2017-2436**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Nuits de Fourvière - Approbation de la convention d'objectifs et de moyens 2018-2022 pour l'organisation du festival**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Créée en 1946 sous l'impulsion d'Édouard Herriot, la première semaine artistique de Lyon-Charbonnière, ancêtre des Nuits de Fourvière, a été le premier rendez-vous culturel estival organisé dans les théâtres antiques. Aujourd'hui, dans ce site archéologique majeur, le festival Les Nuits de Fourvière propose, chaque été en juin et juillet, une programmation de spectacle vivant où coexistent les disciplines (théâtre, danse, opéra, musique, cirque, marionnette).

A chaque édition, le festival propose en moyenne 50 spectacles pour 140 représentations et accueille environ 140 000 spectateurs.

La régie des Nuits de Fourvière est une régie autonome personnalisée, établissement public industriel et commercial, en charge des activités du festival. Créée en 2005 par le Département du Rhône, elle est depuis le 1er janvier 2015 rattachée à la Métropole de Lyon.

Au même titre que le Festival Lumière et les Biennales d'art contemporain et de la danse, la Métropole soutient le festival des Nuits de Fourvière en ce qu'il contribue au rayonnement et à l'attractivité culturels du territoire de la Métropole.

Une convention de gestion d'une durée de 6 ans, signée le 4 février 2012, lie la régie personnalisée des Nuits de Fourvière à la Métropole jusqu'en février 2018.

Cette convention a été signée avec le Département du Rhône, auquel la Métropole s'est substituée de plein droit le 1er janvier 2015, conformément à la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM).

La convention actuelle arrivant à son terme le 4 février 2018, il est proposé de signer une nouvelle convention d'objectifs et de moyens avec la régie des Nuits de Fourvière pour la période 2018-2022.

**II - La convention d'objectif et de moyens pluriannuelle 2018-2022**

Cette nouvelle convention fixe les objectifs culturels et artistiques conjointement définis entre la Métropole et à la régie des Nuits de Fourvière, ainsi que les modalités et conditions de leur collaboration.

En contrepartie de la réalisation de ces objectifs culturels et artistiques, la Métropole s'engage à soutenir l'organisation du festival par l'attribution de subventions annuelles à la régie, selon le principe d'annualité budgétaire et sous réserve du cadrage financier de la Métropole de Lyon.

Elle mettra également à disposition de la régie les locaux nécessaires à l'organisation du festival, ainsi que le site antique de Fourvière, par des conventions annexées à la convention d'objectifs et de moyens.

## **1° - Les objectifs artistiques et culturels**

A travers cette convention, la régie des Nuits de Fourvière poursuivra les objectifs suivants :

- valoriser le site des théâtres antiques, en recherchant notamment des complémentarités avec le Musée Gallo-romain,
- contribuer au rayonnement et à l'attractivité du territoire métropolitain, au travers, notamment, d'une programmation internationale, de la portée médiatique du festival et de ses collaborations avec des institutions du monde entier. Des synergies avec la politique internationale de la Métropole seront recherchées pour mener des actions croisées,
- promouvoir et accompagner la création par la présentation d'œuvres nouvelles et par un soutien au montage des productions,
- être un festival interculturel et inclusif en déclinant une offre accessible à tous les publics, à travers notamment des partenariats avec des associations favorisant l'accès à la culture des publics dit éloignés, ainsi qu'en soutenant l'emploi de personnes en insertion et des jeunes par des partenariats avec les missions locales de la Métropole. Dans le cadre de la politique de la ville conduite par la Métropole et ses partenaires, les Nuits de Fourvière s'engage dans une démarche de coopération culturelle visant à mettre en œuvre des actions en direction des habitants et territoires politique de la ville, en lien avec les projets culturels de ces territoires,
- être acteur du développement économique de la Métropole par la construction de liens forts avec les entreprises du territoire, qui peuvent être mécènes, partenaires ou fournisseurs, ainsi que par un modèle économique qui repose sur la mutualisation des coûts et des produits entre les spectacles bénéficiaires et déficitaires,
- développer des collaborations avec les structures culturelles du territoire métropolitain sous différentes formes (coréalisation, accueil de spectacles, accompagnement en communication, etc.), qu'ils s'agissent de lieux de diffusion, comme le théâtre de la Renaissance à Oullins par exemple, ou d'établissements de formation, tels que le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon (CRR) ou l'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT), permettant ainsi à des élèves d'intégrer des projets professionnels de premier plan.

## **2° - Les dispositions financières, règlementaires et le pilotage**

La convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2018.

La Métropole s'engage à soutenir la régie personnalisée par une subvention annuelle de fonctionnement, ceci dans le respect du cadrage budgétaire annuel propre à la collectivité. Cette subvention fera l'objet d'une convention financière annuelle.

La convention définit par ailleurs les bâtiments et espaces que la Métropole met à la disposition de la régie personnalisée pour la réalisation de ses objectifs, ainsi que les conditions spécifiques dans lesquelles cette mise à disposition s'effectue.

Elle fixe les engagements et obligations réciproques en termes de communication et de valorisation.

Le suivi de la bonne exécution de la convention sera assuré par la Métropole de Lyon, à partir de l'analyse d'une grille d'indicateurs annexée à la convention, lesquels seront renseignés par la régie. Un comité est organisé à périodicité régulière afin d'assurer le suivi de la réalisation des objectifs.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver la convention d'objectifs et de moyens pour la période 2018-2022 à conclure entre la Métropole de Lyon et la régie des Nuits de Fourvière, annexée à la présente délibération ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la convention d'objectifs et de moyens 2018-2022 à conclure entre la régie des Nuits de Fourvière et la Métropole de Lyon définissant les conditions de leur partenariat.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention, ainsi que toute décision nécessaire à son exécution.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2017.**